

7 PADEL

**Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 41 rue Gustave Eiffel, 13010 MARSEILLE**

Société en cours de constitution R.C.S. MARSEILLE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 30 JUILLET 2024

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur David NACMIAS,**
- **Monsieur David, Moshé NACMIAS,**
- **Monsieur Jonathan NACMIAS,**
- **Monsieur Mikaël SARFATI,**

Détenant ensemble 20 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 7 PADEL désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 7 PADEL et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 23.2 des statuts,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier Président et des premiers directeurs généraux de la Société

NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Jonathan NACMIAS**, né le 17 octobre 1980 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant 429 boulevard Michelet, 13009 MARSEILLE,

Monsieur Jonathan NACMIAS disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Monsieur Jonathan NACMIAS accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Les modalités de sa rémunération seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

NOMINATION DES PREMIERS DIRECTEURS GENERAUX

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de directeurs généraux de la Société, pour une durée indéterminée :

- **Monsieur David NACMIAS**, né le 21 novembre 1955 à ALEXANDRIE, de nationalité française, demeurant 20 rue de Cluny, 13008 MARSEILLE,
- **Monsieur David, Moshé, Haïm NACMIAS**, né le 22 juillet 2003 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant 429 boulevard Michelet, 13009 MARSEILLE,
- **Monsieur Mikaël SARFATI**, né le 28 février 1982 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant 429 boulevard Michelet, 13009 MARSEILLE,

Conformément aux dispositions des statuts, Messieurs David NACMIAS, David, Moshé NACMIAS et Mikaël SARFATI disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Messieurs David NACMIAS, David, Moshé NACMIAS et Mikaël SARFATI auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à MARSEILLE
Le 30 juillet 2024

Monsieur David NACMIAS

Monsieur David, Moshé, Haïm NACMIAS

Monsieur Jonathan NACMIAS

Monsieur Mikaël SARFATI